

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le cinq du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°73

Date de Publication - 9 JUIL. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité - 9 JUIL. 2018
Date de la convocation
27 juin 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme LABI à Mme MATEO
Mme SAINT CLAIR à Madame le Maire
Mme SOULAYROL à Mme HATEMIAN
M. GENEST à M. RIVIERE
M. PIANEZZE à Mme SIMONIAN

Absents :

Mme GAWLIK
M. REYMOND

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Affaires Portuaires et Maritimes. Création d'un emploi.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DE CANEVA expose à ses collègues que :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Depuis janvier 2018, la ville de Cassis s'est vue confier la gestion de la « Zone de Plaisance et d'Outillages » du Port Départemental de Cassis. Elle est également titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire pour la zone de mouillage léger de Port Miou depuis 2004. Il convient de créer le poste de Directeur des Affaires Portuaires et Maritimes, pour diriger ces deux zones portuaires. Ce dernier, qui relèvera de la Direction Générale Adjointe Espaces Naturels et Urbains, dirige une équipe de 8 agents à Port-Miou et 8 agents au Port départemental de Cassis.

Il est responsable de l'exploitation, du fonctionnement, de l'animation et coordonne les activités de ces deux sites. Il pilote les projets et assure le suivi des travaux réalisés sur ces deux zones portuaires. Il travaille au développement de la promotion des zones portuaires en lien avec les élus, les services départementaux et municipaux.

Il est chargé de faire appliquer la réglementation maritime et les consignes de sécurité :

- mise en œuvre de la réglementation générale.

Il assume les tâches administratives et budgétaires des deux sites (budgets, gestion du personnel, délivrance des autorisations d'occupation du DP maritime, information et relations avec les usagers : plaisanciers et associations nautiques, fonctions de régisseur.....)

Il assure le lien avec les services de l'Etat et territoriaux :

- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer D.D.T.M. - Affaires Maritimes et Préfecture Maritime
- DIREN, ONF et Conservatoire du Littoral pour la gestion de l'interface avec la zone terrestre en site classé
- Parc National des Calanques
- gendarmerie Maritime et Police Municipale pour les aspects sécurité et réglementation.

Pour ce faire, un nouvel organigramme sera établi pour chaque site.

Compte tenu de la nature de cet emploi, ce poste à temps complet est créé dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Cependant, en cas d'impossibilité de recruter un fonctionnaire ou un cadre inscrit sur liste d'aptitude disposant du profil requis, le recrutement pourra s'effectuer par voie contractuelle.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la création du poste telle que décrit ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions : Mme SIMONIAN – MM. LION, PIANEZZE

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 5 juillet 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

